

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées-Atlantiques

COMMUNE DE MONTARDON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du Conseil Municipal du 30 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six, le trente mars 2026 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Stéphane BONNASSIOLLE, Maire.

Présents : Céline LABORDE, Thierry GADOU, Hélène IRIGOIN-BERNADET, Frédéric GOMMY, Serge SOUBY, Jean-Philippe GUICHENEY, François SUBIAS, Corinne FUSCHS, Sabine DAUBE, Christine ARY, Florence FERNANDES, Sylvie FEUGAS, Vincent BERGES-RAGOCHÉ, Cédric BOISSIERE, Stéphanie BETRIU, Thomas BEUGNIES, Régis TIRCAZES, Sarah DURANTEAU

Absents/excusés : Stéphane BONNASSIOLLE

Secrétaire de séance : Céline LABORDE

Date de la convocation : 25 mars 2026

Date d'affichage : 25 mars 2026

N° interne de l'acte : 2026/006

Objet : Approbation Compte Financier Unique – budget cimetière

Rapporteur : Mme Céline LABORDE

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte financier unique du maire est débattu, le conseil municipal élit son président.

En conséquence, M. le Maire s'étant retiré, sous la présidence de Mme LABORDE ;

Le budget général de l'exercice 2025 pour lequel le compte financier unique vous est soumis par Mme LABORDE s'est exécuté du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 pour les opérations de la section d'investissement et du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 pour les opérations de la section de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats mentionnés sur le tableau page suivante.

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2026.

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, M. le Maire étant sorti au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique du maire de l'exercice 2025.

**CECI ETANT EXPOSE,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe du cimetière

Tableau des résultats :

<u>INVESTISSEMENT</u>		
Dépenses	Prévu	52 000.00
	Réalisé	28 320.00
	Restes à réaliser	0.00
Recettes	Prévu	52 000.00
	Réalisé	52 000.00
	Restes à réaliser	0.00
<u>FONCTIONNEMENT</u>		
Dépenses	Prévu	33 684.00
	Réalisé	33 684.00
	Restes à réaliser	0.00
Recettes	Prévu	33 684.00
	Réalisé	30 120.00
	Restes à réaliser	0.00
<u>Résultat de clôture de l'exercice</u>		
Investissement		23 680.00
Fonctionnement		-3 564.00
Résultat global		20 116.00

Résultat du vote : adopté à l'unanimité
 Nombre de membres en exercice : 19
 Nombre de membres présents : 18
 Nombre de suffrages exprimés : 18
 Votes : pour 18 - contre : 0 - abstention : 0
 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.
 Acte publié le :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre
 Le Maire, Stéphane BONNASSIOLLE

